

INFORMATION à l'attention des Professeurs Principaux, des CPE des collèges et PsyEN

Mini stage de sensibilisation des élèves de collège aux métiers du bâtiment

Le Directeur Délégué
aux Formations

Affaire suivie par
Frédéric ARSAC

Téléphone
04.75.65.10.44

Mél :
ctx.0070009x
@ac-grenoble.fr

Adresse
241 chemin du
Trouillet
07210 CHOMERAC

1°/ OBJECTIFS :

1-1 Faire connaître les métiers du bâtiment par une intégration dans une classe de la filière souhaitée et par une visite du lycée professionnel de Chomérac.

1-2 Permettre aux élèves de collège de faire un choix d'orientation positive et motivée après une sensibilisation professionnelle.

1-3 Améliorer les représentations des métiers, comprendre que la voie professionnelle est une voie d'excellence et valoriser l'image des métiers du bâtiment.

1-4 Savoir et comprendre que la voie professionnelle, comme la voie générale et technologique peu permettre l'accès à aux études supérieures ou permettre une insertion professionnelle rapide et garantie.

2°/ ORGANISATION :

2-1 Les élèves de collège viennent au lycée de une journée à plusieurs jours, par petits groupes de 2 ou 3 élèves dans une spécialité de leurs choix en : électricité, menuiserie, maçonnerie, plâtrerie, plomberie, peinture, topographie. Pour les élèves souhaitant une immersion sur 2 ou 3 jours, ils auront la possibilité de rester à l'internat (suivant les places disponibles).

2-2 Après avoir visité l'établissement, ils sont accueillis par un enseignant de spécialité, qui leurs présente la formations et les attendues et/ou intégrés dans la classe visée. Pour les séances d'atelier ils sont susceptibles de réaliser une fabrication simple. Suivant la spécialité choisie, ils pourront emmener leur réalisation.

2-3 Les professeurs accueillent les élèves stagiaires. Ils expliquent le principe de formation, les contenus de formation, les débouchés, les poursuites d'études, les évolutions possibles dans le métier. Ils répondent à toutes les interrogations des stagiaires sur les avantages et les inconvénients du métier.

3°/ CALENDRIER :

Les périodes pour les mini stages sont arrêtées chaque année au cours des mois de janvier à avril.

4°/ MODALITES D'INSCRIPTION :

Le collège reporte les demandes sur la **fiche navette** et l'adresse, de préférence par **courrier électronique**, au Directeur Délégué aux Formations (ctx.0070009x@ac-grenoble.fr).

Lorsqu'une date est connue, le collège recevra par courrier électronique les confirmations des inscriptions avec les dates et la convention à faire compléter par les familles.

La convention du mini stage signée par le Principal, les représentants de l'élève et l'élève sera remise par le stagiaire, le jour de son mini stage, au professeur en charge du groupe. Un appel sera effectué.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez prendre contact
avec le DDF au 04 75 65 10 44

